

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal... chez A. LAYTOU, imprimeur...

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANAL... CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE... TARN-ET-GARONNE...

Un an, 14 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

JOURNAL DU LOT

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal...

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for June 28 (St. Léon), July 20 (St. Pierre, Paul), July 30 (St. Com, s. Paul), and August 1 (St. Oct, de s. J-B).

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists routes to Gramat, Paris, Bordeaux, Valence, etc.

Cahors, 24 Juin 1863.

CIRCULAIRE

De M. le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

Paris le 21 Juin 1863.

Monsieur le Préfet,

Après avoir reçu et analysé vos rapports et ceux de vos collègues sur les dernières élections, après avoir constaté l'ordre et la loyauté qui ont présidé aux opérations électorales...

Pour la première fois depuis dix ans, une coalition s'est formée entre des opinions plus ou moins rattachées aux gouvernements antérieurs.

Les dernières élections auront du reste une influence considérable sur l'avenir du pays. Lorsque l'Empereur fut élevé sur le pavois, aux acclamations de tout un peuple...

naturel qu'au gré des circonstances et jusqu'à ce que le temps les eût fusionnés, ces éléments divers se ressentissent de leur origine.

Un autre résultat considérable est acquis aux dernières élections, c'est que nos institutions, critiquées par les candidats de l'opposition, sous le prétexte de leur perfectibilité, ont reçu par le succès des candidats du Gouvernement une nouvelle consécration.

Et maintenant que la lutte est terminée, je vous recommande, Monsieur le Préfet, à mesure que le calme se rétablit dans les esprits, de vous inspirer de plus en plus des sentiments de modération qui sont le propre d'un Gouvernement fort et d'une administration paternelle.

Le Ministre de l'Intérieur, F. DE PERSIGNY.

Pour copie conforme: Cahors, le 23 juin 1863. Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, M. P. DE FLEURY.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 24 juin 1863, 7 h. du matin.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets. Sont nommés:

Ministre d'Etat: — M. Billault. Ministre de la Justice et des Cultes: — M. Baroche. Ministre de l'Intérieur: — M. Boudet, président de section au Conseil d'Etat.

Ministre de l'Instruction publique: — M. Duruy, inspecteur général de l'Instruction publique.

Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics: — M. Béhic, ancien conseiller d'Etat.

Ministre, président le Conseil d'Etat: — M. Rouher. Décret nommant le duc de Morny, président au Corps Législatif.

Le Ministre d'Etat et le Ministre Président le Conseil d'Etat avec le concours des Membres de ce Conseil, sont désormais chargés d'expliquer et de défendre les questions portées devant le Sénat et le Corps Législatif.

BULLETIN

Une armée de plus de 220 mille russes est employée, depuis longtemps déjà, à étouffer l'insurrection polonaise, et l'insurrection n'a rien perdu de son intensité.

Le Czar en est exaspéré, et, dans son aveugle politique, permet aux bourreaux de commettre des cruautés d'un raffinement inouï.

A Vilna, dit la Correspondance Bullier, l'exécution de M. Kolyso a eu lieu dans des conditions qui ont soulevé l'indignation générale.

De toute part, des femmes et des vieillards sont emprisonnés et menacés de mort s'ils ne rappellent les leurs du rang des insurgés.

L'épouse, la mère ou la sœur est fouettée de verges si elle paraît dans la rue en vêtement de deuil.

Partout, les autorités moscovites persécutent,

vous pouvez sortir. Cette offre surprit Doring et le fit trembler pour le brave et généreux soldat.

« Je ne puis accepter. S'il arrivait un malheur, je me le reprocherais toute ma vie. — Vous pressiez pourtant le gardien... — C'est vrai, mais il n'aurait exposé que sa place, tandis que toi... »

« Tandis que moi je serais condamné à mort. Je vous remercie, monsieur de cette distinction entre lui et moi. Il faut que je me procure la clef. — La clef? — Le gardien l'a laissée sur la porte de la pièce voisine, où il se trouve en ce moment. Je ne ferai que l'emprunter. — Encore une fois, mon ami, je ne permets pas que tu exposes ta vie pour moi. Je ne sortirai point, ainsi... »

« Il le faut, monsieur; quand vous reviendrez, je vous dirai mes raisons. » Il avait tiré sans bruit la clef de la serrure et ouvert la porte de Doring.

« A quoi penses-tu? dit ce dernier. Tu as entendu mes paroles. — Et vous les mienues, monsieur. Chut! Il dépend de vous maintenant de me perdre en restant ici, ou de me sauver en partant vite. — Je rentre dans ma prison. — Et moi je laisse la porte ouverte et la clef dessus. Au nom du Ciel, monsieur, partez! Entendez-vous... le gardien porte déjà la main à la serrure... Eh bien... voulez vous me faire fusiller? »

Il n'y avait plus à balancer. Doring s'empressa de descendre et disparut dans les ténébres. Le soldat ferma doucement la porte de la prison, et à peine avait-il replacé la clef dans la serrure de la pièce voisine que le gardien en sortit.

« Est-on tranquille partout? demanda-t-il.

d'une manière véritablement sauvage, la population catholique et polonaise, et pas une journée ne se passe sans que le vieux Mourawieff ne signe quelque nouvel arrêt d'assassinat.

L'Europe restera-t-elle impassible en présence de ces atrocités? Nous ne le pensons pas. Elle ne peut plus aujourd'hui différer son intervention active. Aussi, nous attendons-nous d'un moment à l'autre, à voir les puissances déclarer qu'elles ne reconnaissent plus le gouvernement de la Russie en Pologne.

La politique générale du cabinet italien vient d'être approuvée par la Chambre qui a repoussé tout ordre du jour restrictif à la majorité de 202 voix contre 52.

Les lettres de Rome du 17, disent que le Pape a reçu un grand nombre de soldats français à la veille de retourner en France et qu'il leur a adressé de vives félicitations au sujet de la prise de Puebla.

La Correspondance Havas nous apprend un fait curieux qui se rattache au discours prononcé à Dantzick par le prince royal. Le roi aurait exigé du prince la rétractation de ses paroles; mais S. A. R. aurait refusé en offrant sa démission de toutes les charges qu'elle occupait dans le gouvernement et dans l'armée.

Les élections générales en Espagne préoccupent vivement l'opinion publique. — Don Juan de Bourbon a écrit à Isabelle une lettre dans laquelle il offre sa soumission.

En Portugal, la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi qui abolit la peine de mort pour tous les crimes s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette mesure.

L'espoir de l'arrivée prochaine du jeune Roi ne Grèce rassure les esprits. — On songe à épurer l'armée des officiers qui n'inspirent pas toute confiance; l'Assemblée a nommé à cet effet une commission qui, en cinq jours, a dû terminer son travail. — On fait à Corfou des préparatifs importants, comme pour un assez long séjour du nouveau Roi.

A Puebla, nos troupes sont traitées par les habitants avec la plus grande cordialité. — On a tout lieu de croire que Mexico ne sera pas sérieusement défendu, et que notre armée en prendra facilement possession.

A. LAYTOU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 24 juin 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

20

CHAPITRE VIII.

LE DÉTENU.

(Suite.)

« Vous repoussez ma demande! s'écria-t-il. Préparez vous donc à un combat acharné, car il faut que je sorte! »

Le gardien le regarda tranquillement.

« Attendez un peu, » répondit-il.

Il ouvrit un petit guichet pratiqué dans la porte afin de faciliter la surveillance des détenus.

« Venez, et vous verrez que je ne suis pas seul. N'apercevez-vous pas ce poste? Si je l'appelle, il sera ici à l'instant. En ce moment, la sentinelle passait devant le guichet. Doring reconnut la folie de son emportement, et les bras lui tombèrent. Le gardien en profita pour se retirer.

La reproduction est interdite.

Plus de perspective d'aller au rendez-vous? Maurice se jeta sur son lit avec désespoir.

Bientôt il entendit une voix qui l'appela.

« Qui parle? demanda-t-il en se dressant sur son séant. — Un soldat. — C'était la sentinelle placée à sa porte. Elle avait mis la tête au guichet, qui s'ouvrait du dehors comme de l'intérieur. — Vous ne me connaissez pas, monsieur? poursuivit le soldat. — Non. — Je suis de la même compagnie que le comte Rudenskold. — Après? — Il a eu des bontés pour moi. Vous le connaissez, monsieur? — Un peu. — Et moi aussi, je vous connais un peu. J'étais au manège le jour où vous avez étrillé ce courtisan. Vous vous en souvenez, monsieur? — Ah! que m'importe? — Et puis j'ai entendu parler d'un duel que vous avez eu. Pardonnez à ma franchise; mais c'est honte et péché que d'enfermer un homme aussi brave, aussi courageux. Mes camarades racontent de vous des choses vraiment merveilleuses. — C'est bien, mon ami; laissez-les causer. Quant à moi je n'en ai pas envie. — Vous demandiez à sortir pour une heure? Doring sauta de son lit aussi vivement que s'il eût déjà été libre. — Eh bien? — Pourriez-vous me dire, monsieur, quelle peine j'encourrais si l'on découvrait que je vous ai laissé sortir, ou si vous ne rentrez avant qu'on me relève? — On te fusillera, je suppose. — Vous croyez, monsieur? Eh bien, en ce cas,

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Vienne, 22 juin. Corfou, 18. Hier, le lord haut-commissaire a publié la déclaration officielle de l'union des îles Ionniennes à la Grèce. Aujourd'hui, on chante un Te Deum et on prépare de brillantes illuminations.

Turin, 21 juin. Aujourd'hui, a eu lieu l'ouverture solennelle du tir national. Le concours des tireurs venus de toutes les provinces de l'Italie et même de l'étranger est très-considérable.

Cracovie, 21 juin. Dans le palatinat de Kälisch, la gendarmerie polonaise à cheval a rencontré un détachement de Cosaques près de Warta. Les Cosaques ont dû battre en retraite après avoir eu 30 hommes tués. — Dans le palatinat de Lublin, à Korytnica, Lelewel, attaqué le 10, par des forces supérieures, s'est retiré en bon ordre. — Krynski a remporté le 12, un avantage à Wichon en Podlachie. — Six détachements distincts opèrent en Podlachie; ils sont commandés par Zieliński, Lutynski, Krynski, Grzymala et Rudzki.

Hier, 300 insurgés refoulés par les troupes russes vers la frontière autrichienne, ont passé le Vistule près de Maniow. Un certain nombre se sont noyés dans le fleuve.

Constantinople, 21 juin. On annonce la mort du roi des Afghans, Dost-Mohammed, qui assiégeait Hérat.

Les garnisons turques sur les côtes de l'Adriatique, ont reçu des renforts considérables à cause de l'intention qu'on avait de priver Scanderberg d'ensabler l'Albanie.

Athènes, 21 juin. L'Assemblée nationale a voté, après une discussion de deux jours, par 130 voix contre 52, l'indemnité réclamée par le ministre de France en faveur de M. Soulié, directeur de la troupe d'hippodrome contre laquelle ont été commis de si graves excès. Le chiffre de cette indemnité s'élève à environ 40,000 fr.

Francfort, 22 juin. L'Europe annonce que l'Empereur Alexandre a répondu à la lettre que lui a été adressée par le pape Pie IX au sujet des catholiques polonais. D'après ce journal la réponse du Czar est polie et conciliante. La Russie admet l'installation d'un nonce à Saint-Petersbourg.

Saint-Petersbourg, 21 juin, 10 h. du matin. Officiel. — L'affirmation des correspondances qui ont annoncé que le général Mourawieff aurait infligé des peines corporelles à des femmes portant le deuil, est de pure invention.

LA POLOGNE.

L'EUROPE DOIT INTERVENIR.

Le récit des massacres, des violences, des crimes, des atrocités de tout genre, qui ensanglantent depuis quelque temps la Pologne, fait frémir d'indignation tous les cœurs en Europe.

Il n'est pas une âme généreuse qui ne se demande quelle circonstance, quel événement pourrait mettre un terme à ce carnage qui augmente chaque jour, et dont personne ne peut calculer la durée comme rien n'en fait encore prévoir la fin.

En vain, voudrait-on se faire illusion sur le système adopté par le gouvernement moscovite. La Russie est décidée à conserver la Pologne, et, si elle ne peut la conserver, à la détruire. Son orgueil est en jeu. Elle ne procède que par voie d'extermination.

Elle a commencé par frapper tout ce qu'il y a d'intelligent et d'éclairé dans la population flétrissant du nom de « révolution » le sentiment de la nationalité.

Là ne s'est pas arrêtée son action destructive. Femmes, enfants, vieillards, ministres de Dieu, paysans inoffensifs, elle n'épargne personne. Fusiller les patriotes, pendre les chefs, déporter les prêtres, achever les blessés, brûler les villages et les forêts, livrer au pillage fermes et châteaux, envoyer les suspects dans ce vaste tombeau qu'on nomme la Sibirie, — voilà la méthode adoptée par la Russie pour combattre un peuple que, ne pouvant jamais s'assimiler, elle domine par la force, et dont un siècle de tortures n'a pas plus abattu le courage qu'il n'a assoupi les nobles aspirations.

Quelle sera la conséquence de ce régime odieux? La Russie réussira-t-elle à soumettre la Pologne? Jamais. Elle ne réussira qu'à enchaîner de nouveau et à river plus étroitement ses fers.

Mais avant d'en arriver là, ce qui est encore douteux, — il lui faudra égorgé un million de Polonais et en déporter un plus grand nombre encore, c'est-à-dire les condamner à la mort.

L'Europe peut-elle, plus longtemps, assister de sang-froid à toutes ces iniquités? Non; cela est impossible.

Si son intérêt politique ne le lui commandait pas, l'humanité et la civilisation lui feraient un devoir de protester et d'agir.

Vienne en effet le jour où la Russie aura étouffé dans le sang et fait disparaître la nationalité polonaise, et les hordes barbares débordant de tous côtés des extrémités de l'Europe orientale, et maîtresses de Constantinople viendraient tôt ou tard menacer l'Occident par l'Allemagne et la Méditerranée.

Vienne, au contraire, le jour où la Pologne sera rendue à son indépendance, l'Europe comptera, comme autrefois, une grande nation de plus, qui sera à la fois le bras de la civilisation continentale et le premier boulevard qu'elle

ait à opposer aux envahissements de la barbarie asiatique.

Mais qu'a-t-on fait jusqu'ici dans ce but? Qu'a-t-on fait pour arrêter les massacres?

On a essayé, comme de raison, de l'action diplomatique.

Il fallait commencer par là. On a rédigé des Notes, échangé des protocoles; les efforts de la diplomatie ont-ils abouti? Non. Aboutiront-ils plus tard? Pas davantage.

Personne ne se fait d'illusion à cet égard. La diplomatie est nécessaire pour préparer ou pour terminer les événements; elle peut empêcher une guerre d'éclater, ou, quand la paix est conclue, en discuter et en fixer les conditions, en assurer la durée. Mais, pour imposer une volonté, elle est impuissante, quand elle n'a pas derrière elle l'argument des baïonnettes.

Chaque gouvernement, d'ailleurs, a dans la question polonaise des vues et des intérêts particuliers.

Le cabinet britannique, contrairement à l'opinion publique en Angleterre, a déclaré par l'organe du comte Russell, qu'il ferait toutes les démarches opportunes pour s'efforcer de mettre un terme à la lutte, mais qu'il ne saurait autrement intervenir, l'intérêt anglais n'étant pas engagé. Ce qui équivaut à dire au gouvernement moscovite que s'il ne se rend pas aux conseils, aux instances même du cabinet anglais, il n'a rien à craindre de ce cabinet. Cette déplorable déclaration a dû froisser plus d'un cœur noble et généreux en Angleterre.

Quant à l'Autriche, elle se trouve malheureusement au nombre des puissances co-partageantes. Elle sent que si elle intervient en Pologne, elle sera amenée, un jour ou l'autre, à rendre la Galicie aux Polonais.

Aussi son attitude n'a-t-elle pas été très-nettement dessinée dans cette question. Le cabinet de Vienne a examiné d'un œil soupçonneux chaque phrase, pesé scrupuleusement chaque mot des Notes adressées à la Russie. Craignant toujours de trop s'engager elle amoindrit, si elle n'entraîne pas, l'influence des puissances occidentales.

Et pourtant si jamais une occasion favorable doit s'offrir à la cour de Vienne pour agir une fois avec sincérité, n'est-ce pas celle qui se présente aujourd'hui? Si l'Autriche ne prend pas résolument la défense de la Pologne et de la civilisation, les populations diverses qui composent cette monarchie, ou plutôt cette agglomération de nationalités hétérogènes, ne manqueront pas de se soulever, au premier bruit d'un ébranlement européen, pour reconquérir leur autonomie. Le lien qui retient à grand-peine le faisceau se brisera alors, l'union sera détruite, et l'édifice autrichien, craquant de toutes parts, menacera de s'écrouler sans retour.

Que l'Autriche, au contraire, comprenant d'un côté son intérêt, de l'autre le danger auquel elle s'expose, se réunisse franchement à la France, aux autres nations occidentales, à la loyale nation suédoise, la noble Italie, cette sœur affranchie de la Pologne, et elle voit aussitôt son pouvoir s'affermir. Les événements lui offrent bientôt un dédommagement au sacrifice volontaire de la Galicie.

Ainsi, nous le répétons, la diplomatie n'a encore abouti et ne peut aboutir à rien. Il n'importe donc plus maintenant de se faire de part et d'autre des propositions qu'on sait à l'avance devoir être repoussées, mais d'agir sans retard.

Cette nécessité, tout le monde la comprend; personne n'ose la déclarer avec franchise.

Nous n'avons pas les mêmes scrupules, car nous sommes convaincu que tous les peuples d'Europe veulent le terme d'une lutte acharnée, que tous les hommes sensés comprennent qu'une action commune est le seul moyen efficace d'éviter une plus grande effusion de sang; enfin, que le résultat de cette action n'est pas douteux; car si l'on songe que dès à présent quelques milliers de Polonais, mal armés, cernés par leurs ennemis, traqués d'un côté par la Prusse, gênés de l'autre par l'Autriche, tiennent en échec toute une armée moscovite, on comprendra qu'il suffit d'un peu d'aide, l'envoi de quelques armes à ces courageux patriotes, — et au besoin le concours d'un contingent de soldats fournis par chaque puissance, pour refouler la Russie vers ses anciennes frontières!

Que l'Europe donc fasse nettement connaître sa volonté à la Russie, et pose des conditions que le cabinet de Saint-Petersbourg devra accepter ou refuser, sans attermoissements comme sans ambages!

Si la réponse est négative, que la France, avec quelques nations amies, prenne les devants: Son épée, triomphante dans l'autre hémisphère, se dévouera de nouveau à la défense d'une noble cause! Ce sera une nouvelle croisade; l'Occident se mesurera encore avec l'Orient, mais cette fois ce sera la croisade de la civilisation contre la barbarie.

(Patrie).

DELMARRE.

STANISLAS ISZORA

Derniers moments d'un jeune prêtre, victime de la vengeance des Russes.

Le doyen de Wilna fut averti de se rendre à la prison le 3 juin, à six heures du matin, pour confesser l'abbé Stanislas Iszora. Il le trouva enfermé dans une cellule avec l'abbé Szyrwid, curé de Wasilew. Le jeune prêtre, à la vue du doyen, se leva précipitamment et se jeta au cou de son ancien professeur à l'Académie. Comprenant quel pouvait être le but de cette visite si matinale, il pria le doyen de s'occuper d'abord de l'abbé Szyrwid, vieillard avancé en âge. « Quant à moi, dit-il, je suis jeune, j'espère avoir le courage de souffrir, soutenu par l'espérance du bonheur prochain de ma patrie. »

Le doyen lui ayant répondu qu'il n'était appelé que pour lui seul, il se disposa à se confesser, et reçut le sacrement de pénitence avec une ferveur remarquable.

Le doyen ayant rempli sa mission, et ne pouvant penser qu'il s'agissait pour le prisonnier d'une exécution prochaine, se retira en lui promettant de revenir le voir. En traversant la cour de la prison, il rencontra un vieillard septuagénaire qui lui demanda s'il était vrai que l'abbé Iszora allait être fusillé. C'était son père, dont le cœur pressentait le sort de son malheureux fils. Le doyen lui répondit qu'il n'en savait absolument rien. Cette conversation de quelques instants avait attiré le général cosaque Szamszow. Il s'informa auprès du doyen s'il avait confessé et fait communier le prisonnier. « Je n'ai reçu aucun ordre pour le faire communier, lui dit celui-ci. — Hâtez-vous de le faire, répondit le général. »

Le doyen entra dans la cellule de l'abbé Iszora, et lui dit qu'il venait d'être averti de lui apporter la sainte communion. « Je me doute de ce qui va arriver, dit le jeune prêtre: je suis prêt à boire le calice jusqu'à la lie. Dites-moi seulement si je dois mourir par une balle ou par la potence. Ne me cachez rien, je m'attends à tout. Le doyen lui répondit avec émotion: « Je prends Dieu à témoin que je ne sais rien. Seulement, ne vous préoccupez pas sans raison. Ne pensez qu'à vous préparer à recevoir Notre-Seigneur. — C'est ce que je vais faire, répartit le prisonnier. » Une demi-heure après, le doyen lui administrait la sainte communion, qu'il reçut avec une piété évangélique.

L'heure qui suivit se passa en conversation entre le jeune prêtre et son confesseur. L'abbé Iszora était plus tranquille que le doyen et cherchait à dissiper la tristesse qu'il remarquait en lui. Tout-à-coup, la porte s'ouvrit et le gardien de la prison, en s'adressant au condamné, ne lui dit que ce seul mot: « Venez! » Les deux prêtres se levèrent, et, avant de sortir, l'abbé Iszora glissa secrètement dans la main de son confesseur une somme de 16 roubles, toute sa fortune, pour être distribuée aux pauvres. Ils trouvèrent dans la cour de la prison une escorte nombreuse, au milieu de laquelle ils furent placés, et on se dirigea vers le faubourg où devait avoir lieu l'exécution. Le trajet dura plus d'une heure. Quiconque a vu Stanislas Iszora, dit notre correspondant, marchant à la mort, entouré de ses bourreaux, avec une sérénité de visage et une tranquillité d'esprit admirables, n'oubliera jamais ce touchant spectacle, et demandera à Dieu d'avoir, à sa dernière heure, la même foi et le même courage.

Dans les rues et sur la place, le peuple s'agenouillait sur son passage et faisait entendre des sanglots étouffés. Avant de mourir, le jeune martyr répondit par une dernière bénédiction aux sympathies de ses compatriotes, fit ses adieux au doyen, et le pria de célébrer le Saint-Sacrifice à son intention. Celui-ci, les yeux baignés de larmes, l'embrassa avec effusion, et lui présentant la croix à baiser: « Nous prions pour vous, lui dit-il, mais c'est plutôt à vous de prier pour nous dans le ciel, où vous allez entrer. »

L'abbé Stanislas répondit en baisant la croix, la rendit à son confesseur en lui serrant la main une dernière fois, et se livra aux exécuteurs. Après la première décharge, restée sans résultat, le général Szamszow, qui commandait les troupes, s'aperçut que les soldats composant le peloton avaient les yeux baignés de larmes. Il s'approcha d'eux pour les réprimander. Mais leur émotion le gagna, et, chose rare pour un cosaque, il s'attendrit lui-même et ne put que leur faire signe de tirer de nouveau. La seconde décharge frappa le martyr à la tête et à la poitrine. Il était mort.

L'abbé Iszora était issu d'une famille noble très-considérée en Lithuanie. Sur la limite du district de Wilna et du district de Wilcomir, près de la rivière de Lesurka, dans un village riant, dont la population a conservé la simplicité de mœurs des anciens Lithuaniens, se trouve un vieux château habité depuis trois siècles par la même famille. C'est le berceau de Stanislas Iszora, victime, à la fleur de l'âge, de la férocité de Mourawieff. (Monde). — E. Taconet

La correspondance Havas nous communique le document suivant :

Instructions au général Mourawieff.

Saint-Petersbourg, mai 1863.

Sa Majesté Impériale attachant la plus haute importance à la répression immédiate de troubles qui ont éclaté dans quelques districts des provinces lithuaniennes, a daigné nommer S. Exc. M. le général Mourawieff, gouverneur général et commandant en chef de l'armée du gouvernement de Wilna, etc.

Connaissant les sentiments hostiles de la noblesse de ces provinces envers le czar et la Russie, Son Excellence doit employer les mesures les plus énergiques contre ceux qu'il suppose être favorables à la rébellion. Son Exc. doit se laisser renseigner par les maréchaux de la noblesse sur les dispositions des propriétaires à l'égard du Czar, et elle prendra les mesures qu'elle jugera convenables contre les suspects.

Son Exc. doit instruire, par tous les moyens, les paysans des intentions paternelles du Czar pour eux, et leur présenter, dans les propriétaires, leurs ennemis et leurs oppresseurs. Si Son Exc. le trouve convenable, elle fournira des armes à ceux des paysans qui sont attachés au Czar et à la Russie.

Son Exc. doit sévir avec la plus grande énergie contre le clergé catholique, qui est l'instigateur de la rébellion actuelle. Elle doit se faire dresser une liste des prêtres suspects, et elle prendra contre eux les mesures les plus énergiques.

En ce qui concerne les rebelles, Son Exc. fera fusiller immédiatement les chefs qui tombent en notre pouvoir, et prendra les mesures qu'elle jugera convenables contre les prisonniers.

Si les circonstances le commandent Son Exc. peut prendre des mesures contre les familles qui comptent des membres dans les rangs des insurgés. Son Exc. doit s'opposer à certaines démonstrations des femmes et pour les empêcher, elle adoptera, même contre elles, des mesures sévères. Si Son Exc. ne trouve pas suffisantes les forces qui sont actuellement en Lithuanie, elle doit demander immédiatement des renforts.

Son Exc. doit donc, en résumé, employer tous les moyens qu'elle jugera nécessaires à la pacification immédiate, Sa Majesté ayant daigné lui conférer pleins pouvoirs.

(Chancellerie impériale).

Atrocités commises par les Russes à Stare-Lipno, gouvernement d'Augustowo.

Une correspondance publiée par le Czas du 16, rapporte une horrible boucherie qui a eu lieu, le jeudi 28 mai, près de Stare-Lipno, gouvernement d'Augustowo, par suite de la trahison d'un ex-officier russe nommé Szajewski, qui, ayant passé aux insurgés, était devenu chef d'un détachement polonais.

Szajewski reçut l'ordre, le 24, de rallier avec son détachement le corps principal, des insurgés de la contrée qui se trouvait sous les ordres de Wojczynski, dans la forêt Rouge, près de la ville de Snigdow. Ce misérable, qui s'était déjà entendu avec le gouvernement russe de Lomza, fit camper sa troupe sans défiance, et presque sans armes, dans une plaine où elle se trouva subitement entourée par les Russes.

Les malheureux jeunes gens supplièrent vainement leurs ennemis de les épargner. Mais les officiers russes ordonnèrent de passer impitoyablement tous les Polonais au fil de l'épée. Alors commença une scène affreuse, qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. On donna la chasse aux insurgés dans la plaine comme à des bêtes féroces.

On déshabilla ceux dont on se saisissait, puis on les laissa à coups de baïonnettes, et on leur arrachait les entrailles. Ceux qui n'étaient que légèrement blessés étaient attachés à la queue des chevaux et traînés ainsi jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. La terre était couverte de têtes coupées, de visages horriblement mutilés.

Les officiers russes eux-mêmes prirent part au carnage. Ceux qui se sont plus particulièrement distingués par leur férocité sont les capitaines Fitingoff et Archaryoff, et le lieutenant Zawistowski. Un gendarme de Lomza a sauvé trois insurgés que les cosaques voulaient assassiner.

Le lendemain 29, on a enterré, dans le village de Rutki, les cadavres de 53 insurgés. Dix autres ont été inhumés à Koulech. Les jours suivants, on a trouvé dans les broussailles ou dans les blés, quelques malheureux grièvement blessés, mais encore vivants. L'un d'eux portait la marque de dix-huit coups de baïonnette. On peut évaluer à cent le nombre des victimes, morts ou blessés de cet horrible guet-apens.

Un autre détachement d'insurgés, commandé par Dzwonkowski, qui campait tout près de là, s'aperçut à temps de la trahison Szajewski, et parvint à s'échapper. L'exploit sanglant du 28 mai a été célébré dans l'église grecque de Lomza comme une brillante victoire.

Le correspondant du Czas termine en annonçant que le traître Szajewski, arrêté deux jours après par les insurgés, près de Tykocin, a été pendu immédiatement. (Temps).

Chronique locale.

La partie officielle du Moniteur ne contient qu'un décret impérial portant convocation des conseils d'arrondissement pour le 20 juillet, dont la durée est fixée à cinq jours, pour la première partie.

Nous lisons dans le Moniteur : Un décret du 18 Juin confirme plusieurs nominations dans la Légion d'Honneur, faites à titre provisoire par le général Forey. Parmi les nouveaux chevaliers nous remarquons M. Motas, lieutenant au 18^e de chasseurs à pied. Il a rempli avec autant d'intelligence que d'intériorité les fonctions d'adjudant-major pendant l'attaque de Puebla.

M. Motas est le frère de notre 1^{er} substitut.

C'est aujourd'hui la Saint-Jean hier soir, la Société Sainte-Cécile a donné une sérénade à M. Godinaud, son Directeur. On a remarqué avec plaisir les progrès toujours croissants de cette société instrumentale.

CONCOURS pour l'admission à l'École navale Impériale, en 1863.

Les compositions se font dans les centres d'examen, les 1er et 2 Juillet. Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes dans les villes ci-après :

- Paris, 4 Juillet; — Dieppe, 21 Juillet; — Cherbourg, 28 Juillet; — Rennes, 30 Juillet; — Brest, 1er août; — Lorient, 7 août; — Nantes, 12 août; — Rochefort, 14 août; — Angoulême, 18 août; — Toulouse, 20 août; — Montpellier, 24 août; — Toulon, 27 août; — Lyon, 3 septembre; — Besançon, 8 septembre; — Nancy, 8 septembre.

Nous lisons dans le J. de Lot-et-Garonne : Nos abonnés liront avec plaisir la lettre que M. Dumon vient d'adresser au poète Jasmin. Paris, 28 mai 1863.

Mon cher Poète,

« Je vous remercie bien tard de votre quatrième volume; mais depuis que je l'ai reçu, mes occupations m'ont fait faire de nombreuses infidélités aux muses: je ne vous ai donc lu qu'à la dérobée et à petites doses, comme on savoure une liqueur délicate qui parfume et fortifie, j'ai reconnu beaucoup de pièces que j'avais déjà lues dans les journaux, comme de vieilles connaissances qu'on aime toujours à revoir. Votre poème d'Hélène était du fruit nouveau. J'étais bien curieux de savoir si notre langue française s'était montrée aussi docile à votre inspiration que notre langue gasconne: vous êtes poète dans toutes les langues, et le Saint-Esprit vous a doué comme un apôtre.

» Continuez donc, mon cher poète, votre apostolat de charité; charmez les riches et secourez les pauvres; attendrissez les grands et consolez les petits; faites de bonnes actions en beaux vers; initiez à la poésie des millions d'âmes qui ne l'auraient pas connue sans vous, et inspirez partout sur votre passage, comme dit un autre poète :

Les sentiments, les regrets, les douleurs Et le plaisir de répandre des larmes.

» Recevez avec mes remerciements et mes félicitations, mon cher poète, l'expression de mon dévouement affectueux. S. DUMON.

On nous fait espérer la présence du poète Jasmin à Cahors, dans un concert qui serait donné, sous peu, au bénéfice des pauvres.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

FACULTÉ DES SCIENCES. — FACULTÉ DES LETTRES

Session des mois de juillet et août 1863.

Baccalauréat ès-sciences. — Baccalauréat ès-lettres.

La prochaine session du baccalauréat s'ouvrira à Toulouse :

1° Celle du baccalauréat ès-sciences, le lundi 20 juillet;

2° Celle du baccalauréat ès-lettres, le samedi 25 juillet.

Des sessions particulières pour le baccalauréat ès-sciences et le baccalauréat ès-lettres se tiendront à Rodez, à Cahors et à Tarbes, aux époques ci-après :

1° A Rodez, le mercredi 19 août;

2° A Cahors, le samedi 22 août;

3° A Tarbes, le jeudi 27 août.

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences devront se faire inscrire du 1er au 15 juillet inclusivement.

Aucune inscription ne sera reçue, passé le 15 juillet. Ceux de ces candidats qui sont déjà bacheliers ès-lettres formeront trois séries séparées, les 25 et 29 juillet, et le 1er août.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres devront se faire inscrire du 5 au 20 juillet inclusivement. Aucune inscription ne sera reçue passé le 20 juillet.

Les inscriptions seront reçues :

1° Dans les bureaux du secrétariat des Facultés, pour les candidats qui voudront subir l'examen à Toulouse;

2° Dans les bureaux des inspecteurs d'académie siégeant à Rodez, à Cahors et Tarbes, pour les candidats qui voudront subir l'examen dans l'une ou l'autre de ces trois villes.

Les pièces à produire, pour l'inscription, sont :

1° L'acte de naissance du candidat, dûment légalisé, constatant qu'il est âgé de 16 ans accomplis au moment de l'examen;

2° La demande d'admission aux épreuves écrites en entier de la main du candidat, avec le consentement légalisé du père ou du tuteur en cas de minorité.

La signature apposée à la demande du candidat majeur ou mineur, devra être légalisée par le Maire de la commune où il réside.

Le montant des droits d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme (100 fr. 50 cent.), devra être joint à l'envoi de ces pièces, pour les candidats qui se présenteront à Toulouse.

Pour les candidats qui se présenteront à Rodez, à Cahors ou à Tarbes, la consignation ne se fera qu'au moment de l'Examen, entre les mains du secrétaire agent comptable des Facultés.

Examens de licence.

Les examens de la licence ès-sciences com-

menceront le mercredi 15 juillet; ceux de la licence ès-lettres, le samedi, 18 juillet. Toulouse, le 15 juin 1863.

Vu et approuvé : Le Recteur de l'Académie, J. ROCHER.

Il a été rendu par la cour de Grenoble, en matière de contributions directes, un arrêt dont la connaissance peut être de quelque intérêt pour le public.

Un sieur Bouvier avait vendu un paquet de vingt-cinq cigares manufactures impériales. Traduit pour ce fait devant le tribunal de Grenoble, il avait été acquitté. La Cour, sur l'appel, a jugé que la vente des tabacs étant un monopole réservé au profit de l'Etat, la vente doit en être interdite à toute personne qui n'est pas agent de l'administration; que la tolérance accordée, par exemple, aux cafés, ne pouvait constituer un droit contre l'administration. En conséquence, elle a condamné Bouvier à 300 fr. d'amende.

C'est à partir du 1er juillet prochain que sera mise en vigueur la loi du 13 mai, qui frappe d'un impôt et du timbre les effets publics étrangers.

La Cour de Rouen (2e chambre) a récemment décidé qu'un avoué ne peut être déclaré responsable envers son client, de la perte partielle d'un procès, lorsqu'il est constant que tous les moyens qui pouvaient être invoqués ont été proposés.

On comprend, en effet, que de simples allégations ne suffisent pas pour compromettre la responsabilité d'un avoué; car la faute dans l'exécution du mandat dont il est investi ne se présume pas; elle doit être établie d'une manière évidente.

Les avoués ne sont pas des mandataires ordinaires, des gérants d'affaires; leur mission se borne à postuler pour leurs clients, à les représenter devant la Justice; ce n'est pas là évidemment, une gestion dont ils aient à rendre compte avec remise des pièces à l'appui.

Partant de ce principe, il est évident que l'avoué qui forme contre un client, pour lequel il a occupé, une demande en paiement des frais qui lui sont dus, n'est nullement astreint à lui rendre un compte de gestion avec les pièces à l'appui.

Jusqu'à présent, lisons-nous dans plusieurs journaux, sous le rapport du gibier, l'année 1863 s'annonce bien. La douceur de l'hiver, l'absence des neiges ont dès le mois de janvier, favorisé la reproduction du lièvre, qui se montre, dit-on, plus abondant que l'an passé.

Nous savons que tous les ans, vers l'époque du solstice d'été, des courants s'établissent dans l'atmosphère et nous amènent des nuages avec quelques jours de pluie. C'est ce qu'on appelle les pluies de la Saint-Jean, et s'il a plu le 8 juin, on ne manque pas de le signaler comme une suite nécessaire de la pluie de la Saint-Médard.

Une vieille superstition, qui a cours ici comme ailleurs, veut que quand il pleut le jour de la Saint-Médard, on ait ensuite 40 jours consécutifs de pluie. Un docteur de Versailles a, par des observations, démontré la fausseté de ce dicton populaire. Sur 33 années, lorsqu'il y avait eu pluie le 8 juin, il y a eu en moyenne 7 31/33 jours pluvieux dans les quarante qui suivent la Saint-Médard; lorsqu'il n'y avait pas eu pluie le 8 juin, il y a eu 7 29/33 jours pluvieux dans les 40 jours suivants. On voit que la différence est insignifiante.

En 1857, sur 21 localités, les maximas, comme les minimas et les moyennes des jours de pluie, qu'il eût plu ou non à la Saint-Médard, se rapprochaient tellement qu'il ne peut plus y avoir le moindre doute sur la fausseté du préjugé. Chacun peut d'ailleurs s'en convaincre par ses propres observations, et cependant on n'a pas cessé de répéter le vieux dicton.

L'aspect de la vigne est des plus florissants dans le département. Il en est de même presque partout. On lit dans le Languedocien :

« Rarement la vigne a été plus belle, plus luxuriante que cette année; rarement elle a fait d'aussi brillantes promesses d'une abondante récolte.

» Il est vrai de dire que jamais tout n'avait aussi unanimement conspiré pour en favoriser le développement.

» Ni la sécheresse, ni la coulure, ne lui ont fait sentir, comme elles ne le font que trop parfois, leur action désastreuse; et c'est un charme de voir comment, sous cette bénigne influence de la température et de l'innocuité des éléments, elle a pris un satisfaisant essor.

» Chaque variété de cépages est enrichie d'une infinité de grappes, et chacune d'elles, abondamment fournie de grains, accuse une vigueur du meilleur augure pour les récoltes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 juin 1863.

45 Versements dont 6 nouveaux..... 2,628 » 3 Remboursement dont 1 pour solde... 310 60

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1re qualité 34 c., 2e qualité 30 c., 3e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1re catégorie, 1r 15c; 2e catégorie, 1r 05c.

Taureau ou Vache: 1re catég., 95c; 2e catég., 85c.

Veau: 1re catégorie, 1r 30c; 2e catégorie, 1r 20c.

mouton: 1re catégorie, 1r 25c; 2e catégorie 1r 15c.

Pour la chronique locale: A. LAYTOUT.

Départements.

Notre pays n'a pas attendu longtemps la réalisation des assurances que S. Exc. M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, donnait, le 5 mai dernier, à M. de Parieu, député, au sujet du chemin de fer d'Aurillac aux rives du Lot.

Nous sommes heureux de pouvoir constater aujourd'hui que le fait a suivi de près la promesse: par décision du 13 juin 1863, S. Exc. a approuvé le projet définitif présenté par la compagnie d'Orléans pour la partie comprise entre le col de l'Estancade et Banhaç, sur une longueur de 27,629 mètres.

(Moniteur du Central.)

Nouveaux détails. — Hier, Bordeaux a été le théâtre d'une agitation qui a eu pour cause avouée l'essai d'un wagon sur les rails-ways établis sur les quais. De nombreux groupes de charretiers circulaient sur les quais, attendant le moment de l'arrivée de ce wagon.

A peine avait-il paru qu'on lui barrait le passage avec des pavés, des charrettes, en dételant même les chevaux. Presqu'au même moment arrivait M. Chauvin, commissaire central. Seul sans armes, il s'avança vers les turbulents, et les dominait par son autorité et par son calme, il leur rappela qu'en toutes circonstances, il s'était montré le défenseur de leurs intérêts; il les engagea à ne pas s'opposer à l'essai qui se pratiquait, et leur promit de conduire lui-même, auprès de M. le Sénateur chargé de l'administration du département de la Gironde, une députation de quatre d'entre eux qui exposeraient leurs griefs et leurs réclamations.

Des cris de: Vive M. Chauvin! accueillirent ces sages exhortations; les rangs s'ouvrirent devant la lourde voiture, et le trajet s'effectua sans encombre jusqu'à la hauteur de la porte Saint-Jean. En cet endroit, quelques hommes se ruèrent de nouveau sur le wagon; la police essaya d'intervenir, mais le tumulte et l'exaspération allant toujours croissant, la troupe fut requise. Un bataillon en armes, cinquante chasseurs et les cavaliers municipaux à cheval firent ouvrir la foule, le sabre en main, et force lui fut d'obéir devant cette manifestation énergique de l'autorité.

Malheureusement il se passa alors des scènes déplorables. Des individus, excités autant par les cris de quelques personnes qui avaient bien soin de ne pas se montrer que par la boisson s'emparent de pieux de charrettes et s'en servirent pour attaquer les défenseurs de l'ordre. L'un d'eux se jeta sur un chasseur de la garnison, et après avoir donné deux coups de couteau à son cheval, frappa brutalement ce militaire à la tête et le désarçonna.

Quelques instants après, un ivrogne, armé d'un énorme bâton essaya de frapper également un officier de chasseurs à cheval; mais cet officier put parer le coup, et atteignit, en se défendant, son agresseur, qui reçut en pleine figure un coup de sabre.

Dans la foule, plusieurs cris se sont fait entendre, cris de haine et de menaces, faisant allusion aux dernières élections.

Nous avons remarqué la présence de M. le sénateur Piétri, M. le général sénateur Daumas, M. le procureur-général Du Beux, M. le procureur-général de Pau, Durand, Fornas, M. le général de Pictrequin, M. le procureur impérial Daguilhon, M. de Larouvière, M. le secrétaire-général Menche de Loigne, M. de Briolle, chef de cabinet, un grand nombre d'officiers supérieurs, toute la gendarmerie et le personnel au complet de la police. Vers sept heures et demie, toute agitation avait cessé, et la troupe regagnait paisiblement ses quartiers. Une douzaine d'arrestations ont été opérées.

Pour extrait: A. LAYTOUT.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Rome, 17 juin.

Ce matin, le canon du château Saint-Ange a annoncé aux Romains le 17e anniversaire du pape Pie IX. Ce matin, après les cérémonies religieuses de la chapelle Sixtine, le cardinal Mattei a adressé au Saint-Père les hommages et les félicitations du Sacré-Colège. Le Saint-Père, en remerciant les cardinaux, a

fait une courte digression pour déplorer la politique des hommes d'Etat qui s'arrogent le droit de gouverner même la conscience des peuples.

La nouvelle de la prise de Puebla a été reçue avec une grande satisfaction au Vatican, où peu à peu s'effacent les préventions contre le gouvernement impérial. Samedi, le Saint-Père daigna distribuer des médailles de pitié à un grand nombre de soldats français, qui s'étaient rendus auprès de lui pour recevoir la bénédiction apostolique avant de rentrer en France. A cette occasion, il leur adressa les félicitations les plus cordiales pour la grande victoire de l'armée française au Mexique.

Le cardinal de Reisch, les archevêques Franchi et Vitteleschi, ainsi que plusieurs évêques du Mexique, partent de Rome pour se rendre à Trente, afin d'y assister au troisième anniversaire séculaire du Concile qui s'ouvrit en 1545 et se termina en 1563.

Le Saint-Père, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, fera grâce à plusieurs détenus; mais dans ce nombre ne sont pas compris ceux qui ont été condamnés par suite du procès Fausti et Venanzi.

La courte maladie du prince de Latour d'Auvergne, ambassadeur de France, a été très-grave et dangereuse; maintenant il est guéri, mais sa santé a besoin de beaucoup de soins et des plus grands ménagements.

On a vu par une dépêche de Turin, que le Parlement italien avait entendu, dans sa séance de samedi, un long exposé de la situation extérieure présentée par le ministre des affaires étrangères.

Deux passages de cet exposé méritent d'être particulièrement cités. C'est d'abord le résumé fait par M. Visconti-Venosta lui-même, de ses observations sur la question romaine. Le ministre s'est sagement exprimé dans les termes suivants :

« On dit que l'occupation française à Rome est un fait hostile qui ne mérite que des protestations; je n'accepte pas cette interprétation. La cessation de l'occupation française doit être l'objet de tous nos efforts, mais elle est liée à de grandes questions plus générales que nous devons résoudre d'accord avec la France; nous ne voulons par de halte dans la poursuite d'une solution; nous sommes disposés à examiner toute proposition ayant pour objet l'application du principe de non-intervention au territoire romain, mais nous reconnaissons les difficultés de la situation de la France à Rome, et précisément parce que nous en tenons compte, nous avons le droit de réclamer plus fortement contre les faits qui nuisent au but de conciliation que la France et nous avons en vue. Les divergences qui nous séparent de la France ne doivent pas être un motif de rupture. La France comme nous a intérêt à ce que les faits odieux n'empêchent pas plus longtemps tout accord possible en exaspérant l'opinion. »

Le ministre italien a abordé ensuite la question de Pologne et la part que doit prendre le gouvernement italien à sa solution. Voici ses paroles :

« L'Italie devait conformer son langage à l'action qu'elle pouvait être dans le cas d'exercer. L'Italie ne devait pas s'affranchir de ses devoirs internationaux; elle ne devait pas rester non plus indifférente à une question qui a un caractère européen, à une question où sont en jeu des principes chers à l'Italie. Le gouvernement devait s'appuyer sur des principes autres que ceux des traités de 1815, invoqués surtout par l'Angleterre. »

En terminant, M. Visconti-Venosta a fait allusion aux sympathies généralement manifestées en faveur de la Pologne, mais pour ajouter que les sympathies, les opinions ne suffisent pas, il faut envisager les voies et moyens, et à l'étude qu'en fera l'Europe; l'Italie s'efforcera de participer dans la mesure que sa position lui permet de fixer, et dans le sens que son origine de puissance fondée sur le principe des nationalités lui commande d'adopter.

(Patrie.) E.-B. GULLAUD.

POLOGNE.

Il est aujourd'hui bien démontré que tous les efforts du gouvernement russe, pour étouffer l'insurrection, n'ont servi qu'à étendre le mouvement et à doubler l'énergie des Polonais.

Le télégraphe nous annonce encore aujourd'hui plusieurs succès remportés par les insurgés, et les journaux allemands mentionnent un grand nombre de combats, qui auraient eu lieu dans toutes les provinces polonaises.

Le premier numéro d'un journal clandestin, la Cloche, a paru à Varsovie. Il contient une proclamation énergique, qui appelle tous les Polonais aux armes contre leurs oppresseurs. Il signale les nombreuses arrestations d'ecclésiastiques qui ont eu lieu le jour de Saint Marcy; il encourage Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, dans son attitude énergique.

Le journal officiel de Varsovie avoue la soustraction commise au Trésor. Voici ce qu'il dit à cet égard :

« On a découvert hier un vol considérable dans la caisse principale de l'Etat. On a soustrait notamment des lettres de gage; mais comme on possède la liste spéciale, des mesures ont été prises pour éviter la perte qui pourrait en résulter. La liste des lettres de gage sera publiée prochainement. »

Toutes les caisses publiques ont été mises sous les scellés. On doit en opérer la révision. Beaucoup d'employés ont été destitués. (Temps.) A. NEFFZER.

PRUSSE.

Par ordre supérieur, les scellés ont été mis au

château de Kurnik, propriété du comte de Dzialinski, député, poursuivi pour crime d'Etat.

TURQUIE.

Un banquet a été donné, à Alexandrie, le 16 juin, à trois heures du soir, au prince et à la princesse Napoléon par la colonie française.

Après le banquet, Leurs Altesses se sont rendues au bal donné en leur honneur par la colonie italienne.

Le prince et la princesse Napoléon sont partis. Ils doivent visiter les Lieux-Saints, la Syrie et la Grèce. Le prince a fait don des médailles commémoratives de sa visite aux ingénieurs de l'isthme. La santé de Leurs Altesses Impériales est parfaite.

Au Caire, le 16 juin, le prince Napoléon a remis le grand cordon de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur au vice-roi, et les insignes de grand-officier au prince Halim.

Le vice-roi a fait de riches présents aux personnes de la suite du prince Napoléon.

ETATS-UNIS.

Plusieurs dépêches de New-York mentionnent la vigoureuse résistance opposée par les confédérés soit à Wicksburg, soit sur d'autres points du théâtre de la guerre. Les fédéraux ont éprouvé de grandes pertes. Banks a attaqué Port-Hudson le 27 mai. On ignore le résultat. — Un meeting démocratique a été tenu à New-York en faveur de la paix. On y a adopté diverses résolutions contre la politique du gouvernement.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Paris, le 23.

L'Empereur a présidé, hier, le Conseil des Ministres.

L'Empereur se rendra, dit-on, à Cherbourg, le 24 de ce mois, pour assister aux manœuvres des navires cuirassés, en station dans ce port. On écrit de Lorient qu'une frégate qui s'y trouve en construction, va recevoir le nom de Puebla.

On mande de Rome que des informations canonicales vont être ouvertes pour la béatification de M. Lasalle, fondateur des Ecoles chrétiennes.

Il est de nouveau question d'une petite session parlementaire qui serait tenue dans la seconde quinzaine de juillet, et qui serait spécialement affectée à la vérification des pouvoirs puis à l'expédition de quelques affaires courantes. D'après les mêmes rumeurs, l'Empereur adresserait aux représentants du pays un discours dans lequel serait préconisée la politique de paix extérieure et de réformes libérales à l'intérieur.

M. le comte Montebello vient de quitter Paris pour aller reprendre son commandement à Rome.

M. de Maupas, sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, vient d'arriver à Paris.

On attend, en France, dans le courant de la semaine prochaine, le prince Napoléon et la princesse Clotilde.

Mgr Darboy, archevêque de Paris, est nommé président du Comité central de patronage des salles d'asile de France.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BIBLIOGRAPHIE

LES MARTYRS RIDICULES

par Léon CLADEL

Une honnête famille de province envoie son fils unique à Paris : Alpinien (voilà un nom qui a peu servi) a été destiné dès l'âge le plus tendre aux luttes du barreau. Le jeune provincial arrive à la Faculté avec son bagage de conseils paternels, avec la naïveté de ses vingt ans et une malle pas mal pleine de confitures et autres marmelades, douces attentions d'une bonne mère. Grâce à quelques nouveaux amis tout s'oublie et disparaît dans un rien de temps : Le jeune Alpinien est lancé, il culotte la pipe comme pas un au quartier latin ; et celui qui rougissait et baissait les yeux devant la bonne de sa mère, danse aujourd'hui à scandaliser Rigolboche.

Alpinien culotta tant et tant de pipes, il exécuta tant et tant de pas, qu'un beau matin il se sentit pris au cœur par un Agnès de village, récemment chassée de la maison des maîtres dont elle était la servante infidèle. Dire ce que ce jeune couple consumma de serments éternels, de soupirs amoureux, est impossible. « Ne jouez pas avec le feu, » dit un proverbe fort ancien : Alpinien se laissa aller peu à peu à cet amour qui avait commencé par le caprice et qui ne devait finir que par le suicide. Il oublie sa mère, il oublie sa famille, il ne connaît personne, il n'a plus d'amis, car la jalousie commençait à mordre son cœur, il n'a que la belle Claire, la jeune fille aux cheveux d'or. Une amie de Claire, Julia, pauvre vierge folle agonise, exténuée, phthisique à côté d'eux. Pendant sa maladie, Alpinien devient son amant, et Julia, avant de mourir communique son secret à Claire.

A partir de ce moment, Claire n'est plus une femme, c'est la vengeance. Plus terrible que Macbeth, cette fièvre créature à la main de fer, sous le gant de velours, ensevelit, la rage au cœur, avec les apparences d'un dévouement héroïque, sa rivale. « Ses mains soulevant les draps, parcourent le cadavre encore chaud avec une étrange curiosité et s'y reposent longuement. »

Le projet infernal de cette furie lascive c'est de se faire aimer de son amant, de s'insinuer, couleuvre glacée, dans les replis les plus cachés de son cœur ; de le meurtrir, sous les empreintes trompeuses de son amour, d'en extraire tous les sentiments généreux et de se dérouler ensuite loin de lui, gorgée de sang jeune et chaud. Claire réussit ; Alpinien ne s'appartient plus, et il le sent ; il cherche par l'étude à oublier celle qu'il abhorre et vers laquelle le pousse sans cesse une puissance mystérieuse ; il veut fuir, et il ne peut ; le suicide le sauverait peut-être ; comme Luther, dans le cimetière de Worms, il s'écrie : « Invideo quia quiescunt. » Mais il faudrait laisser Claire seule sur cette terre, Claire jeune, belle, aimante...., il préfère vivre, il aime la souffrance, — cette constante affirmation de la vie, — il veut souffrir et ne point quitter Claire.

Je n'ai point la prétention de vous raconter cette forte étude psychologique : il faut lire ses pages fiévreuses, tantôt chaudes de baisers, tantôt baignées de larmes : il faut se pénétrer de ces gouttes de sang lentement égouttées de ces cœurs ; il faut sentir avec Alpinien, il faut pleurer avec lui.

Il est impossible de soumettre au trébuchet de la critique cette minutieuse biographie dont le style travaillé comme une solide armure et dont la forme domptée annonce un écrivain de race : L'éloge du livre est dans la préface que M. Beaudelaire a voulu signer de son nom : « C'est une satire faite avec des larmes étincelantes et cristallisées. » F. F.

Le Prospectus du Parthénon de l'Histoire, orné de plusieurs magnifiques gravures, sera livré, gratis, à ceux de nos abonnés de la ville qui ne l'ont pas reçu. Nos abonnés du département sont priés de le faire prendre au bureau du Journal, ou bien, de joindre un timbre-poste de 40 centimes à leur demande.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Faits divers.

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

(Bordeaux, Pauillac, Lesparre, Le Verdon)

SOCIÉTÉ ANONYME

CONCESSION DE 98 ANS

(Par décret impérial du 2 juin 1863)

CAPITAL : 10 MILLIONS

Divisé en 20,000 Actions de 500 francs

7 Millions d'Obligations seront émis ultérieurement

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. POUJARD-HIEU, ancien secrétaire des chemins du Midi.

ADMINISTRATEURS

MM. BARMAN, ancien ministre de Suisse, à Paris ; L'amiral BURNEY, de Londres, président of the London Bank of England and France ; B^{is} CALMELS, banquier, à Paris ; AD. CHARROPPIN, anc. adj. du maire de Bordeaux ; V.-S. JARRY, banquier ; E.-E. LAHENS, propriétaire au château du Perganson ; A. LARRIEU, ancien représentant de la Gironde, propriétaire, au château de Haut-Briou ; HENRI PAULL, membre du Parlement, director of the London Financial Association ; Baron G. DE REISET, propriétaire, à Paris.

AGENTS A LONDRES

THE LONDON FINANCIAL ASSOCIATION.

Le chemin du Médoc, partant de Bordeaux et aboutissant au Verdon, à l'embouchure de la Gironde, d'une étendue de 100 kilomètres, et devant desservir plus de vingt stations, traverse la portion du sol le plus peuplé peut-être et le plus riche de France.

Il suffit de nommer Ludon, Macau, Saint-Julien, Pauillac, Margaux, Brannes-Mouton, La Barde, Cantenac, Cussac, Léoville, Latour, Lafitte, Saint-Laurent, Saint-Estèphe, Lesparre, Saint-Vivien, etc., etc., pour rappeler à l'esprit une des productions viticoles les plus importantes du monde.

La moyenne officielle des voyageurs, par voitures publiques, entre Bordeaux et les localités desservies, est de 18,000 par mois. — Celle du trafic est de 106,616 tonnes par an.

Ces chiffres assurent déjà un dividende rémunérateur. Mais qui ne sait la progression qu'amène, dans les transports et le trafic, l'établissement des voies ferrées, progression des deux tiers au minimum et qui s'élève d'autant plus que les lignes desservent plus de stations ?

Une recette kilométrique de 22,400 fr., frais d'exploitation à 40 0/0, représente un revenu de 9 1/4 0/0.

En effet, le chemin du Médoc, avec ses travaux d'art et ses gares pour deux voies, ne coûtera que 17 millions, soit 170,000 fr. par kilomètre, y compris le matériel de toute sorte.

Pas de tunnels, — pas de viaducs, — pas de grands terrassements, — pas

de travaux d'arts importants, ainsi s'expliquent les conditions exceptionnelles de cette entreprise.

SOUSCRIPTION ouverte du 20 JUIN au 1er JUILLET

Chez MM. JARRY, SUREAU et Co, banquiers, 48, rue Lafitte, à Paris ; — 12, rue Gentil, à Lyon ; — 12, rue Venture, à Marseille ;

Bordeaux, chez MM. F. LAFARGUE, 2, pl. des Quinconces ; Londres... CITY BANK, Threadneedle-Street ; Bruxelles... CRABBE, 52, rue Neuve ; Genève... PICTET frères, agents de change.

On verse 50 fr. par action en souscrivant et 50 fr. à la répartition.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 24 juin 1863.

Table with 4 columns: Hectolitres exposés en vente, Hectolitres vendus, PRIX moyen de l'hectolitre, POIDS moyen de l'hectolitre. Rows for Froment and Maïs.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS.

22 juin 1863.

Table with 4 columns: au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows for 3 pour 100 and 4 1/2 pour 100 for 23 juin and 24 juin.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 21 juin. Marabelle (Marie), aux Mathieux.
21 — Laytou (Marie-Louise), rue Impériale.
22 — Caves (Maria), rue du Château.
Décès.
23 — Darnis (Marie), 7 mois, rue des Boulevards.

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cazals.

Route départementale, numéro 8, de Payrac à Fumel.

Règlement d'alignements dans la traverse de Cazals.

AVIS

L'avant-projet présenté par M. l'ingénieur en chef du département, pour le règlement des alignements de la route départementale numéro 8, de Payrac à Fumel, dans la traverse de Cazals, restera déposé, pendant huit jours francs, du 30 juin courant au 9 juillet prochain, au Secrétariat de la Mairie de cette commune.

On pourra prendre connaissance de cet avant-projet, sans déplacement, pendant la durée du dépôt, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

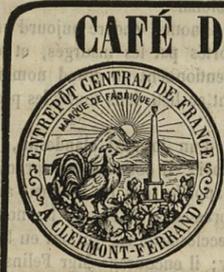
Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture le 24 juin 1863.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, M^s P. DE FLEURY.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.



CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Eaux laxatives de MIERS (Lot)

Les seules, en France, sulfatées-sodiques, froides.

Inspection du Gouvernement.

Ces EAUX sont DIGESTIVES et RAFFRAICHISSANTES dans le vin en mangeant (D^r Lieutard, doyen de l'académie et médecin du roi Louis XVI) ;

LAXATIVES, en en prenant deux ou trois verres à jeun ;

PURGATIVES, lorsque l'on en prend davantage (Gazette des hôpitaux).

Pastilles laxatives de Miers, en boîtes cachetées.

Sels pour bains de Miers à domicile, en rouleaux de 500 grammes pour un bain.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale, VINEL, pharmacien.

TRAITE PRATIQUE COMPLET DES MALADIES

DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme ; à l'usage des gens du monde. — 9e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle ; illustré de 314 figures d'anatomie.

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli ;

2e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès ; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison ; impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe ; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli ; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.

A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^r-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Sirops, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

— SALON DE CONSOMMATION —

Disdéri,

PHOTOGRAPHE DE S. M. L'EMPEREUR,

8, boulevard des Italiens, à Paris

Nouvelles publications brevetés, s. g. d. g.

En lui envoyant 1 fr. 20 c. en mandat ou timbre-poste, on recevra franco le portrait-carte de (321) trois cent vingt-et-une Célébrités contemporaines ou, au choix, l'une des séries suivantes :

- Famille impériale composée de 7 personnages
Famille de l'Empereur... 53 »
Ministres... 44 »
Maréchaux... 8 »
Généraux... 420 »
Amiraux... 43 »
Evêques... 40 »
Auteurs et compositeurs... 72 »
Sommités (dames)... 49 »
Théâtre Italien... 12 »
Opéra (danse)... 37 »
Célébrités anglaises... 48 »
Célébrités espagnoles... 36 »
Théâtres (chant)... 80 »
Artistes dramatiques... 56 »
Théâtres (danse)... 70 »

Toute demande supérieure à dix séries, 4 fr. l'une.

(Affranchir)

Advertisement for TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIERE, featuring a list of services and contact information for the proprietor A. Laytou.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.